



ADOPTEZ UN TILLEUL

DE L'ALLÉE DE L'ACCROISSEMENT



CHÂTEAU DE VERSAILLES

VERSAILLES, UN PARC D'EXCEPTION

WWW.CHATEAUVERSAILLES.FR/SOUTENIR-VERSAILLES

ENSEMBLE,

RECOMPOSONS



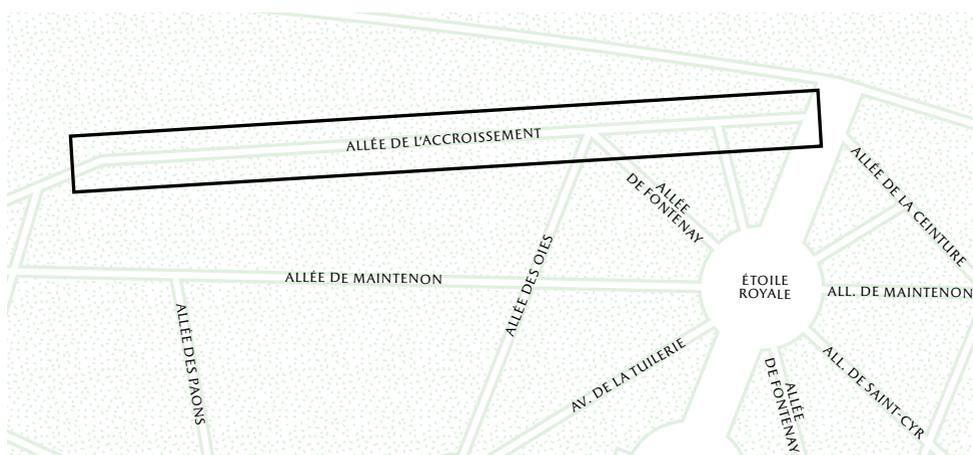
L'ALLÉE DE L'ACCROISSEMENT

© Dieter Sautnier

Devenez mécène en adoptant un tilleul et redonnez vie au parc de Versailles.

Cet hiver, plus de 100 tilleuls ont été replantés pour que l'allée de l'Accroissement, l'un des grands alignements structurant le parc, puisse retrouver toute son ampleur. Les tilleuls (*Tilia cordata*) ont été sélectionnés pour leur bonne adaptation au site de Versailles, pour lequel ils constituent l'une des essences traditionnelles.

La recomposition de cette allée, qui s'élance depuis l'Etoile Royale, permettra de créer une délimitation visuelle du parc de Versailles et de clore cet écrin végétal afin d'en préserver la faune et la flore. La recomposition de l'allée de l'Accroissement contribuera également à une meilleure régulation des eaux et au stockage du carbone.



ADOPTER UN TILLEUL



© Didier Saulnier

- Pour transmettre aux générations futures
- Pour célébrer une naissance
- En l'honneur d'un événement marquant
- En mémoire d'une personne chère

Pour laisser votre empreinte de façon durable dans un lieu historique où les savoir-faire de l'époque s'illustrent.

COMMENT ADOPTER UN ARBRE ?

Particulier ou entreprise, vous pouvez faire un don et adopter un ou plusieurs arbres. Le don s'effectue par chèque à l'aide du bulletin au dos ou par virement bancaire (contactez-nous pour plus d'information).

QUEL EST LE COÛT D'UNE ADOPTION ?

L'adoption d'un arbre s'élève à 1 500 €. Elle couvre l'achat, le transport, la plantation et l'entretien de l'arbre pendant deux ans. Après déduction fiscale, elle ne vous coûtera que 510 € si vous êtes un particulier et 600 € si vous êtes une entreprise (réduction d'impôts respectivement de 66% et 60% du montant de votre don).

QUE RECEVREZ-VOUS EN REMERCIEMENT DE VOTRE DON ?

- un certificat d'adoption nominatif, à votre nom ou à celui de la personne à laquelle vous souhaitez l'offrir ou le dédier
- la carte d'abonnement « Un an à Versailles », vous permettant un accès illimité au Château pendant un an
- la mention de votre nom figurera sur le panneau de remerciements des donateurs à proximité de l'allée

Pour vous conseiller :

Par téléphone : + 33 (0)1 30 83 77 40

Par email : mecenat@chateauversailles.fr

JE SOUHAITE PARTICIPER

à la replantation de l'allée de l'Accroissement

En adoptant un tilleul = 1500€ (soit après déduction fiscale : 510€ (particuliers) 600€ (entreprises))

En adoptant tilleuls = x 1500€

Civilité Nom* Prénom*

Ét. Esc. Appart Imm. Bât. Rés.

N° et voie* BP ou lieu-dit*

Code postal* Ville* Pays*

Téléphone Courriel*

Je renvoie ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'EPV⁽¹⁾ » à l'adresse suivante :

Date*

Château de Versailles
Service Mécénat
RP 834 – 78008 Versailles cedex

Signature*

Je souhaite recevoir des informations sur la programmation et les projets de mécénat du château de Versailles

Remerciements sur les supports de communication de l'Établissement et sur le certificat d'adoption

Je souhaite garder l'anonymat Je souhaite que mon nom figure parmi les donateurs de cette campagne de replantation

Je souhaite dédier ce don à⁽²⁾ :

Civilité Nom Prénom

Courriel

ou adresse postale

* Donnée obligatoire

⁽¹⁾ Établissement public de Versailles

⁽²⁾ Vous pouvez dédier ce don en l'honneur ou en souvenir de la personne de votre choix.

Traitement des données à caractère personnel

L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, responsable du traitement, traite les données recueillies au moyen du présent formulaire pour assurer le suivi administratif de votre don et, le cas échéant, pour assurer l'envoi d'informations par email. La base juridique de ce traitement est l'exécution des mesures contractuelles pour l'administration de votre don et le consentement pour la réception d'informations sur la programmations et les projets de mécénat. Vos données ne sont communiquées qu'au service mécénat et aux prestataires en charge de la diffusion du rapport d'activité ou de la confection du panneau de remerciement.

Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement, exercer vos droits à la limitation du traitement de vos données, retirer votre consentement vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité en vous adressant à : **donneespersonnelles@chateauversailles.fr**.

Enfin vous pouvez exercer votre droit en vous adressant à la CNIL.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page **www.chateauversailles.fr/politique-protection-donnees-personnelles**.

Dans le cas d'une donation dédiée, en application de la réglementation sur la protection des données personnelles, le château de Versailles est tenu de communiquer des informations obligatoires à la personne à qui vous dédiez ce don et de recueillir son consentement, ou celui de son représentant légal s'il s'agit d'un mineur, dans un délai d'un mois à partir de la réception de votre don.

À défaut de consentement, le château de Versailles ne pourra donc pas indiquer les informations relatives à la personne à laquelle vous dédiez votre don sur les supports de communication de l'Établissement. Seul votre choix d'être cité ou de rester anonyme sera alors pris en compte.

Pour plus d'information, contactez-nous.

Service Mécénat :
+ 33 (0)1 30 83 77 40
mecenat@chateauversailles.fr